



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Unité lacs
Lac d'Annecy

Annecy, le 25 avril 2017

Références : UL/MM

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE N°DDT-2017-985

PORTANT RESTRICTION DE NAVIGATION SUR LE LAC D'ANNECY, A PROXIMITÉ DE L'HERBIER DE LA PLANCHE A SEVRIER

VU le code des transports et notamment sa quatrième partie relative à la navigation intérieure et au transport fluvial et l'article L.4241-2 relatif au règlement particulier de police (RPP) de la navigation ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L332-16 et L332-18 relatifs à l'institution de périmètres de protection autour d'une réserve naturelle ;

VU le code du sport ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) ;

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU l'arrêté ministériel NOR DEVT 1528950A du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

VU l'arrêté préfectoral N°DDT/DIR/UL/2015-0142 du 10 juin 2015 portant règlement particulier de police de la navigation sur le lac d'Annecy ;

VU l'arrêté préfectoral N°DDT-2016-953 du 23 juin 2016 portant avenant au règlement particulier de police de la navigation sur le lac d'Annecy ;

CONSIDERANT la nécessité de préserver la zone de végétation lacustre émergée (hydrophytes et hélrophytes) de l'herbier de la Planche, à Sevrier, en limitant l'accès en période estivale et afin d'étudier son évolution pendant 4 ans ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Zone d'herbier de la Planche :

Cet herbier est une zone de végétation lacustre émergée, constituée essentiellement de potamots et de scirpes. Il est situé sur le lac d'Annecy, au droit du ruisseau de la Planche, au lieu-dit les Mongets, sur la commune de Sevrier. Le plan en annexe au présent arrêté figure la zone.

Article 2 : Balisage de la zone d'herbier de la Planche :

De 2017 à 2020, la zone est balisée, au minimum du 15 juin au 30 septembre, par 4 bouées sphériques blanches de Ø200 à 400mm équipées de pictogrammes reproduisant le panneau A1 d'interdiction à toute navigation et de témoins rétro-réfléchissants permettant leur signalisation de nuit. Ces bouées sont reliées entre elles et à la berge, par une ligne d'eau composée de flotteurs, espacés au maximum de 2m.

Article 3 : Règle de navigation dans la zone d'herbier de la Planche :

Toute présence humaine (navigation, baignade, plongée, ancrage...) y est interdite du 15 juin au 30 septembre, pendant les années 2017 à 2020.

Article 4 : Suivi du développement de la zone d'herbier de la Planche :

Des photographies de la zone d'herbier seront prises en saison estivale, pendant 4 ans (2017 à 2020), et comparées aux photographies prises en 2016, afin d'étudier la progression de l'herbier. Au terme de l'expérimentation, l'État décidera ou non de pérenniser cette zone de protection par avenant au règlement particulier de police de la navigation.

Article 5 : Exécution

M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires, M. le directeur départemental de la cohésion sociale, M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départemental, M. le président du syndicat intercommunal du lac d'Annecy, mesdames et messieurs les maires des communes riveraines du lac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,


Pierre LAMBERT

ANNEXE A L'ARRETE N°DDT-2017-985 du 25 avril 2017
PORTANT RESTRICTION DE NAVIGATION SUR LE LAC D'ANNECY, A PROXIMITÉ DE
L'HERBIER DE LA PLANCHE A SEVRIER

